

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

Après avoir constaté que le quorum est atteint avec la présence de 12 conseillers, Monsieur le Maire les remercie de leur participation et ouvre la séance du conseil de ce jour.

Présents : M. THEROND Éric, Mme VARENNE Claudine, M. CARTERON Jacques, M. DOPEUX Laurent, Mme DURAND Valérie, Mme BERLIOUX Anne Marie, M. DESFARGES Antoine, M. BELAQUES Jean Baptiste, Mme ROUQUETTE Vanessa, Mme MANHES Nathalie, M. MARTINROCHE Michel, M. ANDOCHE Éric.

Absents : M. FOURY Alexandre, M. BASSET Loïc,

Mme BERLIOUX Anne Marie est désignée comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 Décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

1. MANDATEMENT NEGOCIATION ASSURANCE STATUTAIRE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DOME.

Monsieur le Maire rappelle l'information, adressée par le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme, concernant la négociation de l'Assurance statutaire. La commune d'Yronde et Buron peut mandater le Centre de Gestion en vue de mettre en œuvre, au bénéfice de la Commune d'Yronde et Buron, une mise en concurrence pour les risques statutaires à effet au 1^{er} janvier 2027.

Cette demande de négociation n'engage en rien la collectivité. Effectivement la validité de l'accord négocié et son application au sein de la collectivité seront subordonnées à son approbation en assemblée délibérante, une fois que ses caractéristiques seront connues. `

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, par un vote à main levée décide de mandater le Centre de gestion en vue de mettre en œuvre, au bénéfice de la Commune d'Yronde et Buron, une mise en concurrence pour les risques statutaires à effet au 1^{er} janvier 2027.

2. TRAVAUX CONFORT D'ÉTÉ DE L'ÉCOLE

Suite au diagnostic énergétique de l'école, réalisé en 2024, et l'analyse de température effectuée par l'Aduhme, entre Mai et Juin 2025, il s'avère indispensable d'adapter l'école au changement climatique afin de préserver la santé et l'équilibre des enfants et des enseignants.

Ces travaux ont pour but d'améliorer et de réguler la température intérieure de l'établissement en favorisant le refroidissement nocturne, sans climatisation. Les travaux comprennent la végétalisation et un aménagement de la cour.

Ce bâtiment est situé sur la parcelle cadastrée Section ZK n° 394.

Monsieur le Maire précise que ce projet peut bénéficier de la DETR ou de la DSIL 2026 ainsi que du FIC. Le projet pourra être subventionné à hauteur de 40 % dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux-programme 2026 (Fiche 3) auprès du Ministère et également 40 % auprès du Département du Puy de Dôme pour le FIC 2026.

Pour rappel, Monsieur le Maire a confié le Maîtrise d'œuvres des travaux du confort d'été au cabinet G'AIR Architecture.

- 1°) Monsieur le Maire propose de réactualiser le plan de financement de la façon suivante :

En dépenses	En recettes
Etude de faisabilité. 1 900,00€ Maîtrise d'œuvres 29 055,00 € Bureau de contrôle SPS. 5 811,00 € Travaux Confort Eté Estimé : 193 700,00€ - Dont lot menuiserie (27 600 €) - Dont lot chauffage-ventilation (48 800 €) - Dont lot électricité (8 300 €) - Dont lot aménagement ext (50 000 €) - Géothermie dont lot chauffage (26 000€) - Géothermie dont lot sol plastique (33 000€) 5 % d'imprévus : 9 685,00 €	Subvention FIC 2026 : 40 % : 96 060, 40 € DETR 2026 40 %. 96 060,40 € Autofinancement : 48 030,20 €
TOTAL DEPENSES H.T. = 240 151,00,€ H.T.	240 151,00 € H.T.
TOTAL DEPENSES T.T.C. = 288 181,20 € T.T.C.	TOTAL RECETTES : = 288 181,20 € T.T.C.

- 2°) Monsieur le Maire propose l'échéancier de réalisation ci-après :

Ces travaux estimés à un montant global de 240 151,00 € H.T. pourraient être réalisés
à partir du second semestre 2026

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- 1°) d'adopter l'échéancier et le plan de financement prévisionnels réactualisés par Monsieur le Maire afin de réclamer les subventions,
- 2°) charger Monsieur le Maire d'établir les différents dossiers de demande de subvention :
 - au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux-programme 2026,
 - au titre du FIC 2026,
 - **et demander toute aide possible** à obtenir dans la limite subventionnable.
- 3°) charger Monsieur le Maire d'inscrire les crédits sur le budget 2026.

3. ADHÉSION A LA MISSION FACULTATIVE RELATIVE A L'INTERVENTION D'UN.E SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.E DE MAIRIE EXPERIMENT.É ITINERANT.E

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article L452-44 du Code Général de la Fonction Publique prévoit que sur demande des collectivités et établissements publics de leur ressort territorial, les centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les mettre à disposition pour, notamment, remplacer un agent momentanément indisponible ou effectuer des missions temporaires.

Il informe l'assemblée que dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme propose une prestation facultative visant à permettre l'intervention auprès des employeurs de son ressort territorial, d'un.e secrétaire de mairie expérimenté.e itinérant.e.

Il expose à l'assemblée le contenu de la convention intitulée « Intervention d'un.e secrétaire de mairie expérimenté.e itinérant.e », et notamment les points suivants :

- La demande d'intervention est formalisée à l'aide d'un échange préalable avec le Centre de Gestion et la transmission d'un document spécifique appelé « formulaire d'intervention »,
- L'intervention d'un.e secrétaire général.e de mairie expérimenté.e itinérant.e est mise en œuvre pour répondre prioritairement à des besoins d'urgence. Cette intervention est réalisée à la journée, pour une durée de travail effectif de six heures avec une pause méridienne dont la durée est conforme à l'organisation du travail en vigueur au Centre de Gestion ;
- L'intervention est facturée à hauteur de 250 € par journée d'intervention de six heures. A titre exceptionnel et pour nécessité de service, la collectivité peut solliciter par écrit la présence de l'agent au-delà d'une durée journalière de six heures : à ce titre, toute heure de travail réalisée au-delà de six heures par jour sera facturée à hauteur de 50 € ;

La convention d'adhésion est conclue à partir de la date de sa signature, pour une durée indéterminée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, par un vote à main levée, décide

- D'approuver les termes de la convention d'adhésion à la mission facultative « Intervention d'un.e secrétaire de mairie expérimenté.e itinérant.e »
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.

QUESTIONS DIVERSES :

1. **Le rapport SATEA** sur les stations d'épuration est disponible en mairie. Ce rapport donne un avis favorable sur l'ensemble des stations.
2. **Traverse des Verdiers** : le projet avance. Quelques points sont encore à préciser.
3. **L'installation des panneaux 30 Km / h** dans les hameaux se fera dans les 2 mois qui viennent. Nous en profiterons pour refaire les peintures blanches.
4. **L'inspection Académique** a fait une projection sur les effectifs de l'école pour les prochaines années : 40 en 2027, 36 en 2028.
5. **Chenilles processionnaires** : la commune s'est dotée de pièges pour une installation sur les arbres contaminés de la commune. Le nid de mésange semble être efficace !
6. M. le Maire propose de réaliser un **panneau retraçant les noms de tous les maires** de la commune.

Fin du conseil à 20h 45.

Prochain conseil le Jeudi 19 février 2026 à 19h 30.

La Secrétaire
Anne-Marie BERLIOUX

Le Maire,
Eric THEROND